FAQ MUN

***Dans le cadre du programme MUN, qu’entend-on par maillage intersectoriel?***

Par « maillage intersectoriel », les FRQ renvoient à une démarche de recherche et de collaboration qui, en vue de placer des enjeux de recherche communs ou partagés sous un éclairage nouveau, réunit sur un même objet, méthode ou question de recherche des chercheurs et des chercheuses de champs disciplinaires ou de pratiques de recherche ressortissant d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture). Pour référence, les secteurs de recherche couverts par chacun FRQ sont détaillés sur leurs pages Web respectives : [FRQNT](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/le-frqnt/mission-et-domaines-de-recherche); du [FRQSC](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/le-frqsc/mission-et-domaines-de-recherche) et du [FRQS](http://www.frqs.gouv.qc.ca/le-frqs/mission-et-domaines-de-recherche). On parle ici de dépasser la simple réunion ou juxtaposition de plusieurs disciplines et secteurs (voire l'instrumentalisation d'une discipline ou d'un secteur par l'autre) pour résoudre un problème ou se saisir d'un objet de recherche. Dans une perspective intersectorielle, disciplines et secteurs s'engagent résolument dans une « approche de recherche » conjointe, co-créée, dont le mode d'opération se situe en-dehors de la hiérarchisation des champs de connaissances.

***Qu’entend-on par membre de l’équipe dans le cadre du programme VISAGE MUNICIPAL?***

Par membre de l’équipe de recherche, on entend toute personne admissible assumant un rôle de chercheur principal / chercheuse principale ou de cochercheur / cochercheuse et qui a fourni un CV pour évaluation.

***Plusieurs Municipalités sont impliquées dans un même projet - comment répartir le soutien monétaire du milieu municipal partenaire?***

La contribution minimale d’une Municipalité est de 20 % de la contribution totale engagée par les Municipalités, selon le ***Cas*** qui s’applique.

***Que doit contenir le CV abrégé?***

Votre CV énonce quel est le Fonds de recherche qui couvre les domaines de recherche dans lequel vous œuvrez principalement, votre formation académique, vos expériences principales en encadrement d’étudiants et d’étudiantes, vos principales publications, vos principaux accomplissements en matière de diffusion et de transfert de connaissances ainsi que toute autre information pertinente permettant d'évaluer la compétence et la pertinence de votre contribution au projet dans le cadre de ce programme

***Dois-je déposer une Attestation de contribution de la Municipalité partenaire à la 2e étape du concours?***

Si aucune modification n’a été apportée à la contribution du milieu municipal partenaire depuis l’étape 1, le document n’est pas requis. Vous devez soumettre une nouvelle Attestation de contribution de la Municipalité partenaire seulement si vous avez apporté des modifications à la lettre déposée à l’étape 1 (par exemple : révision des montants de la contribution monétaire, ajout de Municipalités). Si vous modifiez les montants de la contribution monétaire de la Municipalité entre la Lettre d’intention et la Demande de financement, attention à (1) toujours respecter les pourcentages minimums requis pour la contribution monétaire de la Municipalité, calculés en fonction de l’octroi annuel des FRQ selon le Cas qui s’applique (voir section 2.6.) et (2) inscrire les mêmes montants dans l’Attestation signée par la Municipalité fournie et dans le tableau à l’onglet « contribution des partenaires » du formulaire FRQnet.

***Je suis cochercheur ou cochercheuse de la Municipalité, dois-je me créer un compte FRQnet? Quand ? Pourquoi?***

Oui, à la deuxième étape du concours, pour être inscrit comme membre de l’équipe vous devez créer un compte FRQnet. Voici [la procédure](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/7553826/Compte+FRQnet.pdf/3455f9a8-305d-4b4b-9a2f-040097c14176) à suivre. Il est très fortement recommandé au cochercheur / à la cochercheuse de la Municipalité de suivre cette procédure le plus tôt possible après l’annonce des résultats de la 1ere étape du concours si votre projet est retenu.

***Je suis chercheur principal / chercheuse principale. Comment intégrer le cochercheur / la cochercheuse de la Municipalité en tant que membre de l’équipe dans FRQnet?***

À l’étape 2, pour inscrire le *cochercheur / la cochercheuse de la Municipalité*, sélectionnez *Autre cochercheur ou cochercheuse – Statut 4 des Règles générale communes.* Sélectionnez l’option « Aucune affiliation universitaire » dans la case prévue à cet effet s’il y a lieu. Cette personne devra au préalable se créer un compte FRQnet selon la procédure ci-dessus si elle n’en a pas déjà un.

***Peut-on payer des FIR avec la contribution monétaire de la Municipalité partenaire?***

Non, la contribution monétaire d’une Municipalité partenaire doit obligatoirement concerner des **frais directement** liés au projet de recherche proposé. Pour savoir ce que sont les frais **in**directs de recherche, cliquez [ici](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/710199/FAQ_FIR_juillet2015.pdf/f8e1a7ea-4543-4462-8a2b-55cb8e2857b6).

Chaque Municipalité partenaire assume sa contrepartie des FIR directement auprès des établissements gestionnaires de l’octroi. Les montants et les modalités de ces versements sont entendus entre l’établissement gestionnaire de l’octroi et la Municipalité partenaire et sont exclus du calcul de la contribution minimale obligatoire demandé par les FRQ.

**Si deux municipalités totalisent plus de 25 000 habitants, mais ont chacune moins de 25000 habitants (*Cas 1*), Quel Cas s’applique?**

Deux *Cas 1* font un *Cas 1,* même si collectivement, les Municipalités totalisent plus d’habitants que la limite de ce *Cas 1.*